

Commission Technique Cycloport UFOLEP de Charente-Maritime
Règlement Challenge Départemental 17 - EKOÏ - 2017.

- Le Challenge est ouvert à tous les licencié(e)s de la Charente-Maritime et à toutes les catégories.
- Les cinq premiers de chaque catégorie, tous départements confondus, se verront attribuer des points.
- Les points seront attribués avec cinq partants dans la catégorie pour les 1ères, 2^{ème}, 3^{ème}, GSA & GSB. Les cycloportifs montant de catégorie durant la saison, se verront retirer la moitié de leurs points.
- Les points seront attribués avec trois partants dans la catégorie féminine, cadette et minime.
- Les points seront attribués seulement pour les épreuves organisées par des clubs affiliés en Charente-Maritime.
- Les cycloportifs jouant le challenge devront contrôler l'exactitude des classements. Les divers classements seront à consulter auprès du responsable du Challenge (M.VILOTTE André - 05.16.65.45.67) et sur le site de l'UFOLEP 17 (www.cd.ufolep.org/charentemaritime)
- En cas d'ex-aequo entre cycloportifs dans chaque catégorie de valeur c'est le cycloportif qui aura le plus de participation dans les épreuves 17 qui sera retenu pour le classement final.
- Pour les minimes, cadets et féminines, les points sont les mêmes que pour les autres catégories de valeurs.
- Les récompenses seront remises en fin de saison sur les trois premiers de chaque catégorie. Les récompensés devront se présenter avec la tenue de leur club de l'année écoulée.
- Les récompensés absents lors de la remise des prix et **non excusés** ne recevront pas leur récompense.

ATTRIBUTION DES POINTS

1^{er}	5 points
2 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	1 point